

# Organisation des assises de l'éducation prioritaire

Constats et état des lieux

Organisation des assises

# L'éducation prioritaire: l'enjeu

-1 milliard et 131 millions d'euros qui sont consacrés en surcoût à l'éducation prioritaire. (= 2006)

**(1,8 % du budget pour 20 % des élèves)**

-Les résultats du système éducatif français sont préoccupants (cf. les évaluations internationales). Il est de plus en plus défavorable aux enfants d'ouvriers et d'inactifs.

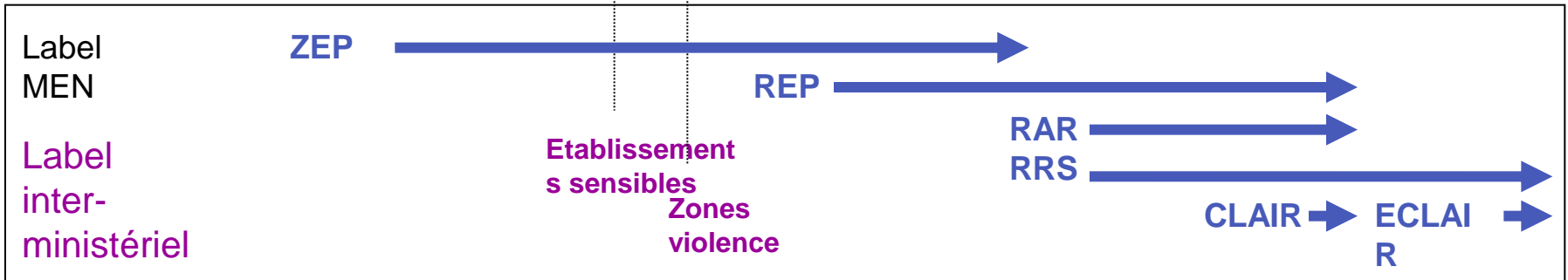
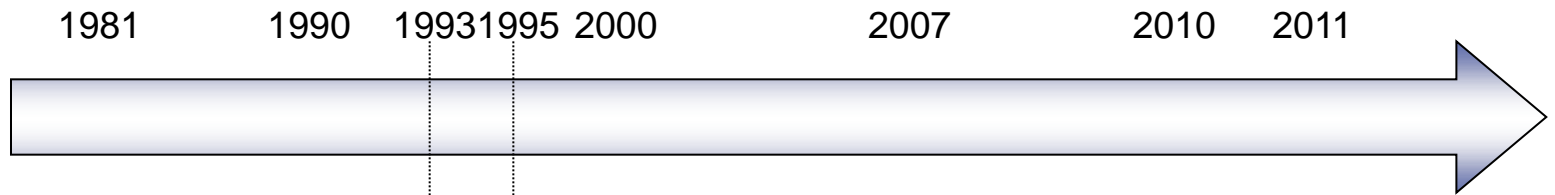
Selon PISA de l'OCDE, la France = des pays où l'écart des résultats scolaires selon les statuts sociaux et les territoires est le plus marqué. Se caractérise non par l'ampleur des inégalités de départ dans la situation des élèves, mais par le constat qu'il contribue à les renforcer.

**• La politique d'éducation prioritaire s'inscrit dans le cadre de la Refondation et de la loi d'orientation et de programmation pour l'école**

**• L'efficacité de la politique d'éducation prioritaire pose aujourd'hui question**

- Les inégalités scolaires se sont creusées de manière significative depuis une dizaine d'années entre les élèves de milieu défavorisé et les autres. (note DEPP - = CM2/ écart accentué en fin de Troisième)
- Les élèves scolarisés en éducation prioritaire ont encore en moyenne des résultats scolaires nettement inférieurs à ceux des élèves hors EP,
- L'étude PISA de l'OCDE ( élèves de quinze ans) montre que le lien entre la performance des élèves et leur milieu socio culturel est plus fort en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE

# Evolution chronologique



Nombre de zones et réseaux	363	557	916 ZEP et REP	250 RAR et 823 RRS	303 ECLAIR 812 RRS
----------------------------	-----	-----	----------------	--------------------	-----------------------

# Périmètre de l'évaluation : de quoi parle-t-on ?

- **La politique d'éducation prioritaire s'appuie depuis la rentrée scolaire 2011 sur le programme ECLAIR et sur les RRS (Réseaux de réussite scolaire) :**
  - Le programme ECLAIR concerne des écoles (2096) et établissements (339) dont les élèves rencontrent de grandes difficultés scolaires et sociales
  - Les réseaux de réussite scolaire (RRS) pilotés au niveau académique accueillent un public plus hétérogène (4 600 écoles et 785 EPLE)
  - Les RRS et les ECLAIR concernent 18% d'écoliers, 20% de collégiens et 2% de lycéens
- **Qu'en est-il des dispositifs associés et des projets éducatifs territoriaux?**
  - Cordées de la réussite, internats, école ouverte, accompagnement éducatif, réussite éducative, projets locaux...
- **Quel lien avec la politique de la ville ?**
  - La géographie de l'éducation prioritaire ne recouvre qu'en partie celle de la politique de la ville. Environ 60% des réseaux ECLAIR sont en ZUS, 25 % des RRS. Parallèlement, un peu plus de 60 % des collèges situés en ZUS sont classés en éducation prioritaire. Les collèges accueillant plus de 80% d'élèves de ZUS sont à 96% en éducation prioritaire.
- **Qu'en est-il des zones rurales et des lycées ?**

# CONTEXTE DES ASSISES

- **Mise en évidence :**
  - Nécessité de **piloter davantage la politique d'éducation prioritaire** à tous les niveaux
  - Existence **d'un certain nombre de leviers, à même d'améliorer** l'efficacité de l'acte éducatif et pédagogique, reconnus par la recherche et confirmés par les comparaisons internationales, mais insuffisamment diffusés et mis en œuvre par les équipes
- Il existe de **fortes attentes sur le terrain** (continuité, relance, renforcement)
- Des discussions ont eu lieu avec les organisations syndicales sur les différents thèmes (cartographie, pédagogie, conditions de travail, organisations fonctionnelles). Elles ont mis en évidence leur volonté d'une **éducation prioritaire plus juste, plus efficace, avec davantage de moyens.**

# ETAT DES LIEUX

- 1. Quels sont les publics et territoires aujourd'hui concernés ?
- 2. Les objectifs de cette politique : quels sont-ils et ont-ils évolué ?
- 3. Que peut-on dire de l'efficacité de l'éducation prioritaire ?
- 4. Quels moyens alloués pour quels usages ?  
Que peut-on dire du pilotage ?

# AXES DE TRAVAIL DES ASSISES INTERACADEMIQUES

- Autour de pistes déjà fixées au niveau national
- **Un plan d'action** reposant sur des leviers éducatifs et pédagogiques efficaces à mettre en œuvre dans tous les réseaux.
- **Ressources humaines** : des enseignants volontaires bien informés, accueillis, accompagnés et formés.
- Une **allocation plus progressive** des moyens qui doivent être consacrés aux leviers les plus efficaces.
- **Un pilotage plus efficient** qui favorise la cohérence au sein des réseaux et le travail en équipe des professionnels.



# Organisation des assises

## Octobre-novembre 2013

# Une démarche d'association des parties prenantes

- ce projet d'évaluation a associé les acteurs de l'éducation prioritaire à la phase de diagnostic (visites terrain en académies, réunions d'échange,...).
- Le rapport de diagnostic a été publié lors du CIMAP du 17 juillet.
- Suite à cette première étape, décision d'élargir et d'intensifier la démarche d'association des acteurs de terrain afin de déboucher sur des perspectives d'évolution de la politique.
- A l'issue des assises, les ministres proposeront des orientations en fonction des propositions qui seront remontées du terrain.

# Le calendrier

Remontée des synthèses au ministère  
( fin novembre-début décembre)



**Assises interacadémiques**  
**Aix-Marseille/Nice/Corse le 26 novembre**



synthèse des travaux déconcentrés  
Publication de ces synthèses  
(deuxième quinzaine d'octobre-début novembre)



Assises déconcentrées: demi journée de concertation  
(première quinzaine d'octobre)  
Dans les réseaux, les lycées et chez les partenaires

# L'outil de réflexion et de dialogue commun et indispensable



**Evaluation de la politique de l'éducation prioritaire**

**Rapport de diagnostic**

# Le site éducation prioritaire

**Education prioritaire**

académie d'aix-marseille

Connectez-vous  
Identifiant  
Mot de passe

**Accueil**

- Actions innovantes
- Equipe académique de pilotage
- Le socle commun de connaissances et de compétences
- ▶ Partenariats et ressources
- ▶ La politique académique
- ▶ Les réseaux de l'Éducation Prioritaire dans l'académie d'Aix-Marseille
- ▶ La formation des enseignants
- Le programme E.C.L.A.I.R
- Les textes publiés par le ministère de l'Education Nationale

**Evénements**

Septembre 2013

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Détail du mois de Septembre 2013

**Bienvenue**

### Rapport de diagnostic de l'éducation prioritaire - juillet 2013

- Le ministère de l'éducation nationale a engagé une évaluation de l'éducation prioritaire au cours de l'année scolaire 2012-2013. Cette évaluation s'est traduite par des échanges avec l'ensemble des acteurs de l'éducateion prioritaire.

- L'évaluation a abouti à la publication du rapport du diagnostic de l'éducation prioritaire présenté le 17 juillet 2013.

- Consulter [le rapport de diagnostic complet](#)
- Consulter [une présentation synthétique du rapport](#) :
  - [au format PowerPoint](#)
  - [au format PDF](#)

- Suite à la publication de ce rapport, les équipes pédagogiques des réseaux seront consultées et des assises de l'éducation prioritaire seront organisées en octobre et novembre 2013 avec deux objectifs forts :

- faire partager le diagnostic établi, le commenter, le compléter en fonction de la diversité des situations académiques et des remontées de terrain élaborées lors d'une demi-journée de concertation organisée dans chacun des réseaux ;
- étudier les conditions de faisabilité des leviers d'efficacité identifiés dans ce diagnostic, recueillir réflexions et suggestions.

**Articles à la une**

Le 14 septembre 2013  
**Historique de l'Education Prioritaire depuis 1981**  
Evolution de la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, au fil des réformes et relances  
[Lire la suite](#)

Le 11 septembre 2013  
**La charte de la laïcité à l'école**  
La vocation de la charte est de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire.  
[Lire la suite](#)

Le 5 septembre 2013  
**Liste des IA IPR référents pour les établissements classés E.C.L.A.I.R en 2013-2014**  
Chaque établissement concerné par le programme E.C.L.A.I.R bénéficie d'un accompagnement par un IA IPR référent  
[Lire la suite](#)

**Articles à lire**

Le 5 septembre 2013  
**Installation d'un conseil école-collège**  
Un conseil école-collège au service de la continuité des apprentissages entre l'école et le collège

**Liens utiles**

- Plateforme de formation Néopass action [voir ce lien](#)
- Centre ressources illettrisme [voir ce lien](#)
- CASNAV Aix-Marseille [voir ce lien](#)
- Maîtrise de la langue [voir ce lien](#)
- Portail national de l'Education Prioritaire [voir ce lien](#)

**Liens RSS**

- les nouveautés sur eduscol
- les nouveautés du site national de l'éducation prioritaire

# Organisation de la demi-journée de concertation

- Choix de la date par les pilotes impérativement première quinzaine d'octobre
- Une trentaine de personnes par réseau (premier et second degrés), l'inspecteur référent pour les Réseaux Eclair, un échantillon représentatif (opinion, catégorie de personnel): quelles modalités?
- En lycée, nécessité d'impliquer élève (CVL) et le personnel + l'Inspecteur référent

# Organisation de la demi-journée de concertation

- 3 temps:
  - Au préalable, faire lire le rapport CIMAP aux participants (lien vers le site EP)
  - Présentation des enjeux et du constat du rapport par les pilotes (30 mn à 1 heure)
  - Travail en ateliers (3 groupes travaillant sur 3 thèmes) choix éventuel d'une question puis débat et préconisations

# Démarche

- **Essentiel:** Faire des propositions/donner des perspectives
- Trier les propositions qui font consensus et celles qui font débat
- Désigner un animateur et un rapporteur par atelier
- Sur certains thèmes, le choix d'une question à traiter participe de la réflexion collective



# La démarche en atelier

## 6. Perspectives relatives à la carte de l'éducation prioritaire



*Question traitée : noter ici la question que vous avez choisie parmi celles qui vous ont été proposées*

*Résumé des points essentiels évoqués dans les ateliers Ceux qui font consensus*

*Résumé des points essentiels évoqués dans les ateliers Ceux qui font débat*

# Les thèmes

- 1-perspectives pédagogiques et éducatives:  
besoins, exigence, parentalité, approches éducatives, ...
- 2-perspectives relatives à l'accompagnement et à la formation
- 3-perspectives relatives au travail en équipe, en réseau, en partenariat

# Les thèmes

- 4-perspectives relatives au pilotage et à l'évaluation
- 5-perspectives relatives à l'usage des moyens disponibles
- 6-perspectives relatives à la carte de l'éducation prioritaire

# Le choix des thèmes

- 2 thèmes au choix entre 1.2.3 et 5
- Dans le 13, le 04 et le 05: un thème à choisir entre le 4 (pilotage) et le 6 (carte)
- Dans le 84: un thème imposé par le DASEN différent selon les réseaux, les 2 autres au choix

# Après la concertation

- Les secrétaires de réseau numérisent les synthèses (utiliser les modèles, respecter la taille)
- Les pilotes relisent ces synthèses
- et les envoient au service vie scolaire rectorat ([ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr))

# Publicité des débats

- Publication en format pdf sur le site académique Education prioritaire:
  - Classement selon les thèmes
  - Une fiche par réseau ou par partenaire

# Pour les assises du 26 novembre

- A priori, il y aura 2 personnes par réseau invité :
- Respecter les parités:
  - Premier/second degré
  - encadrement/enseignant.

Les Inspecteurs référents des collèges/ LP Eclair et des lycées RRS sont pleinement associés à ce temps fort.

# Outils

- Le site académique Education Prioritaire + site national
- L'envoi d'un kit avec tous les documents nécessaires : les powerpoint, les tableaux à remplir, les documents de travail
- Une seule adresse pour communiquer:

[ce.svs@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.svs@ac-aix-marseille.fr)